

COMMISSION DE GESTION 2021  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE  
(INF)

**Objet : GESTION 2021**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère Infrastructure et gestion urbaine, composée de M. Marc TISSOT, membre et MME Véronique DESSAUX HADORN, présidente-rapporteuse, remercie chaleureusement M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, ainsi que tout le personnel rencontré pour leur précieuse collaboration et leurs explications complètes lors de chaque visite et échange.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du dicastère Infrastructure et Gestion urbaine a participé à trois séances et à la visite des sources du Morand à Montricher :

**- Vendredi 11 mars 2022 – 14h00-17h30 Bâtiment communal, av. Riond-Bosson 14**

Première rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, M. Alain JACCARD, chef de service sortant, Mme Sandrine COGNE, cheffe de service entrante et M. Eric Hostettler, responsable de l'Office de la Propreté urbaine.

Explications et échanges au sujet des volets Services généraux et Propreté urbaine. Visite de la déchèterie, des locaux situés à Riond-Bosson 9, Port du Petit-Bois et de la Capitainerie.

**- Vendredi 18 mars 2022 – 14h00-17h30 Bâtiment communal, av. Riond-Bosson 14**

Deuxième rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, M. Alain JACCARD, chef de service sortant, Mme Sandrine COGNE, cheffe de service entrante et M. Brera, responsable de l'Office des services industriels et M. Favre, responsable de l'Office des services techniques

Explications et échanges au sujet des volets Services industriels et techniques. Visite atelier services industriels et locaux situés à Riond-Bosson 9.

**- Samedi 19 mars 2022 – 09h-13h Bâtiment communal, av. Riond-Bosson 14**

Visite des sources du Morand avec MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, M. Alain JACCARD, chef de service sortant, Mme Sandrine COGNE, cheffe de service entrante et M. Brera, responsable de l'Office des services industriels.

Explications sur les sources du Morand, l'historique en lien avec Morges. Visite des sources, des pompes à Montricher et du réservoir d'Echichens.

**- Vendredi 25 mars 2022 – 14h00-17h30 Bâtiment communal, av. Riond-Bosson 14**

Troisième rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, M. Alain JACCARD, chef de service sortant, Mme Sandrine COGNE, cheffe de service entrante et M. Mathey, responsable de l'Office des parcs et promenades.

Explications et échanges au sujet de l'Office des Parcs et promenades. Visite du cimetière et de l'établissement horticole de la Ville. Visite des ports du Biais et du Château avec le bateau de la commune.

**2. INTRODUCTION**

Le dicastère Infrastructure et gestion urbaine est en charge des différents services indispensables à la commune de Morges. Les principaux domaines couverts sont : la gestion des déchets et le nettoyage ; la distribution de l'eau, du gaz, le réseau de chaleur et électricité ; la gestion du réseau routier, des eaux claires et usées et des rives du lac ; la régie des ports et encore l'entretien des parcs, places de jeux, la gestion du cimetière et de l'établissement horticole, sans oublier la gestion administrative de toutes les demandes y relatives.

Ces nombreux domaines en font un dicastère primordial pour la bonne gestion de la ville de Morges et le bien-être des citoyens, citoyennes.

Considérant les différents domaines couverts, nous n'avons pas identifié une thématique spécifique à suivre, si ce n'est la préservation de notre environnement. C'est sur ce dernier point que nous présenterons certains vœux.

### **3. SERVICES GENERAUX**

Les Services généraux (SG) existent depuis plus de 15 ans.

Le secrétariat lié à tout le dicastère répond aux questions liées à divers projets ou de facturation. Le secrétariat est composé de 6,9 EPT dont 3 personnes au secrétariat et 3 personnes aux ports. Chaque poste du secrétariat est lié à un service spécifique, mais les personnes sont interchangeable afin de permettre une gestion rapide des demandes.

Il est relevé que pendant la pandémie Covid, les employés ont pu continuer à se rendre sur le lieu de travail ou sur le terrain, grâce aux rotations des horaires qui ont été mises en place, tout en suivant les recommandations de l'OFSP. Ceci a permis de continuer à assurer un bon fonctionnement du service. La bonne stabilité du personnel sur ces divers postes et le faible absentéisme ont été notés.

Il est également à relever que le dicastère offre depuis 8 ans un poste pour un bénéficiaire de l'EVAM dans le cadre d'un programme d'occupation. Cette personne est rémunérée par l'EVAM et travaille 18h par semaine pour une durée de 6 mois. C'est une collaboration très enrichissante et appréciée de tous les membres du service.

Les 2 postes de chefs de projets sont toujours vacants en mars 2022 et M. Jaccard a relevé la difficulté à trouver le profil adéquat pour le poste d'ingénieur en génie civil.

La recertification ISO du système de management de la qualité et environnemental qui a lieu tous les 3 ans a été faite. Elle concerne les processus pour la gestion des différentes tâches (p. ex. maintenance des places de jeux, vérification de la qualité de l'eau). Un manuel décrit l'organisation du service.

#### Travaux au Port du Petit bois

Suite aux importants travaux effectués au Port du Petit bois, la question est soulevée sur l'état des pompes à eaux noires (WC et vaisselle) et pompes eaux de cale (qui sont anciennes). Mis à part quelques petites réparations d'éléments de ces pompes, elles fonctionnent très bien.

### **4. PROPLETE URBAINE**

Les priorités de la PU sont la gestion des déchets et le nettoyage.

Ce service s'occupe de la déchèterie et gestion des déchets, nettoyage de la ville (inclus le ramassage des feuilles mortes et la gestion des sacs orange des poubelles publics).

#### Taxes

L'explication suivante a été donnée au sujet de l'augmentation de la taxe forfaitaire : la fiduciaire de la ville de Morges ayant relevé que la part impôt était trop importante par rapport à la taxe forfaitaire, il a été demandé d'adapter la taxe, celle-ci passant de 65.-- en 2021 à 85.-- en 2022. Il est précisé que dans d'autres communes, la taxe s'élève à 100.--. Les personnes à l'aide sociale sont exonérées de cette taxe.

#### Déchèterie

La déchèterie est ouverte aux personnes des communes de Morges, Lully, Tolochenaz, Chigny et Vufflens le Château. Il n'y a pas de cartes d'accès, ni de contrôle d'entrée, mais selon des vérifications ponctuelles effectuées par la PRM, il y aurait 4% de personnes qui viendraient d'autres communes. Les communes mentionnées payent pour l'utilisation de cette déchèterie construite sur un ancien parking. Le Municipal estime que la commune ne maîtrise pas les déchets, notant que même si un tri important est effectué, tout ne peut être recyclé. La commune voit la gestion des déchets comme un enjeu pour le futur et s'est fixée comme objectif de changer les habitudes et de limiter la production de déchets. Il est mentionné qu'un projet est en cours de préparation pour sensibiliser les morgiens / morgiennes à cette thématique.

Les responsabilités respectives des citoyens, commerces et de la commune pour diminuer les déchets ont été discutées. Il en ressort que les citoyens ont certes un rôle important à jouer dans la gestion et le recyclage des déchets, mais les commerçants et restaurateurs sont également impliqués étant donné que ce sont eux qui fournissent (ou pas) les emballages ou sacs pour les marchandises achetées.

À ce sujet, nous estimons indispensable que la commune continue à développer des mesures visant à encourager les commerçants et restaurateurs à avoir une gestion plus écologique quand cela est possible, p.ex. en ne distribuant plus de sachet en plastique (ou en utilisant des sacs recyclables), une option serait aussi de fournir aux morgiens / morgiennes des sachets réutilisables, par exemple filet pour

fruits ou légumes, etc. La question ne pourra être résolue par un coup de baguette magique, néanmoins, nous souhaitons que la Municipalité se penche sur cette question, chaque petite action compte. Un vœu sera proposé dans le rapport de la sous-commission Enfance, culture et durabilité. Vœu qui sera repris par la sous-commission du dicastère Enfance, culture et durabilité : Que la Municipalité entame sans tarder une réflexion sur les moyens de faire changer les habitudes des morgiens et morgiennes mais aussi des petits commerçants et restaurateurs.

A la question concernant l'information donnée aux nouveaux habitants de Morges concernant la gestion des déchets, M. Jaccard a déclaré qu'à leur arrivée à Morges, les nouveaux résidents reçoivent toute l'information à ce sujet en différentes langues, de même que lors de la journée pour les nouveaux habitants.

#### Le bon filon

Suite aux interventions lors des séances du conseil communal ainsi qu'à l'intervention de la conseillère communale Céline Elsig au TJ du 28.2.2022 à 12h45, nous reprenons la question des alternatives possibles à la fermeture de ce local.

M. Jean-Jacques Aubert relève qu'il ne s'attendait pas à une telle levée de bouclier suite à cette décision. Le service a pu constater que des personnes profitaient du dépôt des objets pour en faire le commerce. Suite à la réflexion menée par l'office, il s'est avéré qu'il serait trop compliqué d'organiser une surveillance de cette partie de la déchèterie, car il n'y a pas de personnel à disposition. L'instauration de cartes rendrait également le processus trop lourd au vu de son utilité. La solution trouvée a été de remettre les objets déposés à l'Escale et la Trouvaille. Ces derniers remettent en état (si nécessaire) les objets et les revendent. Les bénéfices sont reversés à l'aide familiale. Les objets qui ne sont pas revendus par l'Escale sont régulièrement envoyés par camion dans les pays de l'est. Quant aux invendus de la Trouvaille, ils repartent à la déchèterie.

Nous constatons que les 2 boutiques se trouvent à Lonay (La Trouvaille – service d'aide familial de Morges) et à Saint-Prex (L'Escale), il n'y a pas de boutique à Morges. Elles sont certes accessibles en transport public mais décentrées. Ces 2 boutiques sont bien achalandées et l'apport de la déchèterie Morges est moindre.

A noter qu'un vœu pour la réhabilitation de cet espace a été déposé lors de la séance du conseil communal du 2 février 2022 par Jean-Bernard Thüler.

Au vu de ce qui précède, nous regrettons la fermeture de ce local et pensons qu'il reste utile même si parfois certaines personnes en profitent. Nous proposons sa réouverture sans pour autant demander un contrôle de cet espace qui s'avère lourd à gérer.

**Vœu N°22 - 2021:** Que la Municipalité réouvre le local « le bon filon » à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

#### Visite

Nous visitons la déchèterie, le garage où sont parkés les différents véhicules de la ville. Le personnel en prenant très bon soin, ces véhicules semblent être en excellent état. Peu de produits de nettoyage sont utilisés et les débroussailleuses sont électriques, points positifs pour l'environnement.

Nous faisons également rapidement le tour de l'atelier mécanique, du dépôt de la voirie et de l'atelier de serrurerie. Le serrurier, par sa créativité, apporte de belles pièces à la commune et fournit de nombreux objets (poubelles, cendriers ou encore les mains courantes de l'îlot sud).

Visite du port du Petit bois où nous constatons les importants travaux effectués entre 2020-2021. Certains pontons ont été rénovés, ainsi que les pieux et les bras d'amarrage. Les bouées et chaînes ont enlevées ce qui facilite les aller et venue des bateaux. De nouvelles bornes électriques plus puissantes ont été installées. Elles sont payantes et l'argent versé est lié à un compte affecté.

A notre demande concernant le système d'attribution des places de bateaux M. Jaccard explique que Morges ne fait exception à la règle, l'attente est très longue... Environ 10 à 15 places se libèrent par année et il faut attendre environ 8 à 10 ans selon la taille du bateau.

En 2020, la liste de demande en attente s'est allongée et a passé de 500/600 à 700. Différents contrôles annuels sont effectués par l'office afin de s'assurer que les propriétaires entretiennent bien leur bateau et afin d'inciter certains à rendre leur place.

Nous visitons la Capitainerie, qui est auto suffisante en énergie grâce à une pompe à chaleur et des panneaux solaires. Des WC, douches pour hommes et pour femmes, ainsi qu'un coin évier sont à disposition des plaisanciers qui reçoivent un code d'accès.

La capitainerie est l'un des bâtiments ayant reçu le prix du mérite 2021 de l'ASIME.

## 5. SERVICES INDUSTRIELS

Ce service s'occupe de la distribution de l'eau, du gaz, du réseau de chaleur et de l'électricité au niveau de la commune.

### Eau

L'eau potable est une ressource indispensable à chaque commune, ménage. Il y a 2 options, utiliser l'eau du lac qui est traitée ou bénéficier d'eau de source dont la qualité doit être constamment surveillée. C'est de cette 2<sup>ème</sup> option dont la ville de Morges a la chance de bénéficier pour la plus grande part de son approvisionnement.

### Source du Morand

La gestion de la source du Morand concerne 3 aspects. La surveillance, le captage et le transport. Il y a déjà plus de 100 ans que la ville de Morges, soucieuse d'un apport d'eau en qualité est devenue propriétaire de la nappe du Morand. Depuis plus de 25 ans, une collaboration constante a été maintenue avec les agriculteurs de la région afin de trouver des solutions à la problématique des engrais utilisés (nitrates) et de la pollution que ces derniers engendrent.

L'objectif de la commune est de rester sous la barre des 25 mg/l, ceci nécessite une surveillance et des efforts permanents. Grâce au service d'un ingénieur agronome, un bon dialogue a été poursuivi avec les agriculteurs et un contrat a été établi.

La longueur du réseau est de 52 km, les conduites qui transportent l'eau la distribue également à quelques communes qui se trouvent sur la ligne. La ville est responsable envers ces communes d'assurer la qualité de l'eau fournie.

Le mois de mai est particulièrement important, car s'il est pluvieux, cela permettra de remplir la nappe phréatique et de moins devoir recourir à l'eau du lac via la station de pompage de St-Sulpice. Néanmoins, Morges ayant dû assurer ses arrières, la ville a financé la transformation de cette station. Prochainement la ville devra utiliser 20% de l'eau de ce réseau, selon le contrat établi.

A relever que l'eau de la source du Morand alimente également les hydrantes, celles-ci nécessitant une pression minimale élevée pour assurer leur bon fonctionnement. Les incendies restants heureusement occasionnels, le taux d'utilisation d'eau par les pompiers est moindre.

D'autre part, en cas de fuite importante, le compteur d'Echichens lance une alerte qui permet une intervention rapide. Le compteur indique le début et la fin de la fuite. Ce contrôle est fait également dans les communes en amont.

La visite du Morand a été très enrichissante, commentée par les personnes en charge qui ont partagé leur passion pour leur travail et leur domaine.

Il y a tant à dire sur cette source, son histoire et son importance pour la ville que nous ne pouvons relayer tous les éléments ici. Nous relevons cependant que la nappe est la plus grande surface d'eau potable naturelle du canton de Vaud. Elle est essentiellement alimentée par la pluie et par le cours d'eau la Malagne qui prend sa source au pied du Jura. La température de l'eau est de 9°. Le débit est de 800 à 6'000 l. par minute, selon l'utilisation des ménages.

Après la station de pompage de la nappe phréatique, nous visitons les réservoirs d'Echichens qui ressemblent à une grande piscine souterraine. Les canalisations en fonte vieilles de 100 ans ont été remplacées ces dernières années avec de nouveaux matériaux et sont prévues pour durer à nouveau une centaine d'années !

Différentes actions sont menées par le dicastère pour sensibiliser la population au gaspillage de l'eau, via des visites aux sources, des informations aux écoles, de même que des articles de presse. Ces dernières années, la commune a relevé une baisse considérable de la consommation d'eau, ceci grâce entre autres au développement de nouvelles machines à laver la vaisselle et linge ou installations sanitaires moins gourmandes en eau.

## Gaz

M. Jaccard nous informe qu'en Suisse romande 80% du gaz provient de Finlande et Danemark, 20 % est fourni par l'Allemagne mais est d'origine russe.

Les nouveaux camions fonctionnent au gaz naturel et non plus à diesel. Un vieux camion (diesel) est encore utilisé à la déchèterie et pour un éventuel dépannage.

Les véhicules électriques ont un bon rapport qualité – prix – rendement. Les bornes électriques installées par la commune se situent à côté de la déchèterie.

## Biogaz

Le biogaz est produit par les déchets organiques, La quantité de biogaz introduit dans le réseau équivaut à 5,7 % dont une augmentation annuelle de 0,7%. Selon M. Hostettler, les sacs poubelles contiennent encore trop de déchets verts et un meilleur tri par la population contribuerait à une augmentation de la production du biogaz.

Nous pensons qu'il est important de promouvoir la gestion des déchets organiques afin d'augmenter la production annuelle de biogaz.

**Vœu N°23 – 2021** : Que la Municipalité étudie les moyens de sensibiliser les morgiens/morgiennes à l'importance de correctement trier les déchets verts ce qui permettrait d'augmenter la production annuelle de biogaz. Un panneau informatif pourrait être mis vers les différents éco points.

## Réseau de chaleur

### Aquathermie

La station de pompage (STAP) qui se trouve à côté de la piscine a été mise en service en 2021. Ce projet a pu être réalisé grâce à une bonne synergie entre la Romande Energie, le crédit accordé par le conseil communal, les subventions cantonales et l'opportunité de nouvelles constructions qui ont permis ce projet de voir le jour.

Elle permet de chauffer (et rafraichir) les nouveaux bâtiments du quartier Gare sud.

C'est un prestataire privé qui fournit l'énergie aqua thermique aux locataires, via une pompe à chaleur dans le bâtiment, l'idée étant d'éviter l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Cette énergie est un peu plus onéreuse, mais les utilisateurs en consomment également moins. Les bâtiments doivent être performants au niveau isolation pour éviter le gaspillage.

La STAP fournit également Medtronic, l'hôtel de la Fleur du lac, la Romande Energie. D'autres projets sont également en cours pour alimenter différents quartiers (Hôpitaux, Beausobre, etc.).

A noter que la STAP permet également l'arrosage en eaux grises de tous les parcs.

### Électricité communale

Le plan lumière a permis de supprimer toutes les ampoules à mercure et d'améliorer d'autres éclairages, par exemple un système de détection a été mis en place au Parc de Vertou ou au Port du Petit-bois.

L'abaissement nocturne via le système City touch permet de piloter à distance selon les quartiers aux heures de la nuit les plus creuses.

La commission a relevé un manque d'éclairage au niveau de la Place de la navigation, il s'est finalement avéré qu'un lampadaire avait été enlevé pour entreprendre des travaux et n'avait pas été remis.

**Vœu N°24 – 2021** : Que la Municipalité s'assure du bon éclairage de la Place de la Navigation et remette le lampadaire enlevé.

## **6. SERVICES TECHNIQUES**

Ces services sont en charge du réseau routier, des eaux claires et usées et des rives du lac, ainsi que des études et projets transversaux avec les autres directions.

Le réseau routier est un véritable patrimoine à entretenir. Cela peut consister en gros travaux, comme la prochaine étude pour la requalification de la rue Louis de Savoie avec la pérennisation des terrasses ou pour d'autres rues, la rectification du tracé de voitures, des aménagements transitoires, la plantation d'arbres, sans oublier les petits travaux d'entretien des routes (trous à boucher à ne pas négliger).

L'entretien est qualifié de moyen ce qui signifie que les travaux sont effectués pour conserver les routes en très bon état, par exemple des travaux tels un revêtement phono absorbant a été effectué sur l'Avenue des Pâquis.

Toutes ces tâches sont primordiales pour maintenant un bon réseau routier.

Plusieurs gros travaux ont été effectués pour des nouveaux quartiers, par exemple Prairie-Eglantine et Morges Gare-Sud. Le développement de ce dernier quartier est toujours d'actualité et demandera un soin particulier car il est une des portes d'entrée de la ville (via le train) et également un nouveau lieu de vie et de commerces tant pour les habitants du quartier, que pour les morgiens/morgiennes et tous les visiteurs. A noter qu'il y a beaucoup d'attentes de la part de la population suite au réaménagement de cette partie de la ville qui a été longtemps critiqué pour qu'elle devienne un lieu de vie agréable. L'énorme futur chantier concernant la gare elle-même (démolition de la gare, création d'une station vélo, nouveau passage sous voie, déplacement des stations de bus, déménagement de la caserne des pompiers) sera un grand défi, certainement passionnant à suivre.

## 7. OFFICE DES PARCS ET PROMENADES

Les morgiens et morgiennes peuvent apprécier tout au long de l'année le soin apporté par cet office aux différents aménagements floraux public et à l'entretien des places de jeux. Parmi les nombreux lieux, nous citerons : les prairies urbaines, les ronds-points, le parc de l'Indépendance et sa réputée Fête de la Tulipe, les quais fleuris, les fontaines de la Grand'Rue, les arbres récemment plantés sur la Promenade de Castellane ou encore les aménagements des espaces publics. Cet office est en constante recherche pour améliorer l'environnement et rendre les espaces publics encore plus agréables.

Vingt-cinq personnes y travaillent, la majorité d'entre elles étant réparties entre l'équipe ville, l'équipe de la production horticole et du cimetière. Deux personnes répondent aux différentes demandes administratives qui sont en augmentation (préavis et autres demandes).

D'autre part, des arbres fruitiers, plantations de petits fruits et plantes aromatiques ont également été plantés et sont à la disposition de tous, pour autant que l'on sache où ils se trouvent, car ils ne sont pas spécifiquement indiqués pour des raisons de discrétion. Un des vergers à proximité de la Gracieuse permettra aux élèves d'en profiter et de les sensibiliser aux fruits de saison. Il est prévu de planter d'autres arbres fruitiers près du Collège de Beausobre après la fin des travaux de construction en cours.

La ville a obtenu le label VilleVerte Suisse en décembre 2019 et continue sa stratégie d'arborisation. De moins en moins d'herbicides sont utilisés et sont remplacés par des engrais organiques telles des algues, en provenance du sud de la France ou du nord de l'Allemagne. Des petits insectes sont également utilisés contre les pucerons, comme des mini guêpes.

A noter que l'office produit la quasi-totalité des plantes (à l'exception des bruyères) pour la ville et d'autres communes, soit entre 120'000 et 150'000 plantes par année! Ces plantes sont utilisées dans les différents espaces publics et certaines sont mis en vente au cimetière. Un système de fermeture de l'espace a dû être mis en place pour la nuit, suite à des vols.

### Canopée

D'autre part, comme la ville possède moins de 20% de la surface au sol, l'office souhaite travailler avec les propriétaires pour augmenter la canopée.

Un contrôle strict est effectué concernant l'abatage d'arbres, la ville applique un critère plus strict que celui imposé par la loi. P.ex. l'abatage d'un arbre dont le diamètre dépasse 16 cm (au lieu de 30 cm requis par la loi) doit être soumis à une demande. La ville a établi des normes pour les parcelles privées et entend ainsi augmenter et optimiser l'arborisation des surfaces en conseillant les propriétaires concernés.

Certes la volonté de l'office d'améliorer l'arborisation et la végétalisation pour la ville de Morges est en cours. De nombreux efforts ont déjà été effectués, mais les actions doivent être poursuivies via la stratégie d'arborisation et de végétalisation dont le document définira les axes. Les initiatives prennent du temps et semblent porter leurs fruits, l'office suit les différents projets.

**Vœu N° 25 – 2021** : Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité

On apprend également que la ville produit du miel dont la production semble parfois difficile à écouler.  
Proposition : Afin de promouvoir la vente du miel, une information pourrait être transmise aux conseillers communaux en temps voulu. Certains commerces indépendants de la ville pourraient être approchés en plus de l'office du tourisme qui en propose déjà.

## 8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

10 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère Infrastructure et gestion urbaine. La Municipalité propose d'en classer 5. La Commission de gestion est favorable au classement de 2 vœux et au maintien des 8 vœux restants.

**Vœu N° 16 – 2016** : Que la Municipalité retire les panneaux de signalisation de travaux actuellement placés sur des routes à grande circulation et reprenne la réflexion quant à leur nécessité.

### Bilan de la Municipalité

Ces panneaux de signalisation permettent d'offrir aux usagers de la route une information régulière sur les perturbations de circulation. Leurs emplacements sont provisoires et ils peuvent être déplacés selon les besoins. Une réflexion est en cours pour éventuellement les remplacer par des panneaux plus lisibles. La Municipalité entend maintenir les panneaux tant que le chantier de l'avenue de Marcelin est en cours. Lorsque ce dernier sera terminé, la Municipalité accepte de reprendre la réflexion.

La Municipalité accepte ce vœu.

### **État de situation**

En plus des informations régulières sur les perturbations de circulation et les manifestations en ville, les panneaux d'information variable ont été utilisés à de nombreuses reprises pendant la crise sanitaire afin d'informer la population sur les mesures de protection (centre de test, vaccination, etc.).

Ces panneaux ont démontré leur utilité notamment lors des grands chantiers ou manifestations.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Proposition de la Commission de gestion

Partage l'avis que le vœu doit être classé.

**Vœu N° 17-2016** : Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 Communes concernées

### Bilan de la Municipalité

Le dossier étant actuellement à l'examen auprès du Canton et de la Confédération afin de déterminer si des interventions et lesquelles sont nécessaires. Bien entendu, la Municipalité, informera le Conseil communal, comme elle l'a fait jusqu'à présent chaque fois que des éléments nouveaux sont disponibles.

La Municipalité accepte ce vœu.

### **État de situation**

Le rapport final est en cours de rédaction et devrait être disponible au début 2022.

### Proposition de la Commission de gestion

Partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

**Vœu N° 8 –2018** : Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers en dehors des zones à fort trafic motorisé.

### Bilan de la Municipalité

La Ville de Morges fait en sorte de privilégier la plantation d'arbres fruitiers dans les endroits qui le permettent. Actuellement, les zones nouvellement aménagées font systématiquement l'objet d'une évaluation quant à l'opportunité de planter des arbres fruitiers.

La Municipalité accepte le vœu.

### État de situation

La plantation de 13 arbres fruitiers haute-tige sur le sentier de la Longeraie est prévue pour l'hiver 2021-2022. Un verger à proximité de l'école de la Vogéaz sera réalisé l'hiver suivant. Des arbres fruitiers seront intégrés dans les aménagements paysagés des collèges de la ville. Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

Partage l'avis que le vœu doit être classé.

**Vœu N° 1 – 2019** : Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires au maintien du respect et de la propreté notamment des éco-points de quartiers, qui malgré les actions et campagnes « positives » sont régulièrement l'objet de déprédations. Nous demandons à la Municipalité, de faire respecter le mandat délégué à la PRM qui est d'appliquer la LAOC.

### Bilan de la Municipalité

Des surveillances conjointes visibles ou discrètes avec des agents de Police Région Morges, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs assermentés et formés de l'Office de la propreté urbaine sont effectuées régulièrement sur les sites écopoints qui posent problème. Le caractère dissuasif de ces actions apporte des améliorations, mais il est difficile d'attraper les contrevenants sur le fait car la LAOC n'est applicable qu'en cas de flagrants délit. Ceci, même si ces surveillances sont organisées de manière aléatoire, y compris le soir ou tôt le matin. À noter qu'une signalétique, qui informe entre autres de ces surveillances ainsi que des sanctions encourues en cas de violations des articles respectifs de la LAOC, a été installée sur tous les sites écopoints de la Ville.

La Municipalité accepte ce vœu.

### État de situation

Vu les mesures de surveillance prises, notamment en collaboration avec Police Région Morges, la situation générale sur l'ensemble des écopoints est satisfaisante, ceci notamment vu les grandes quantités de déchets qui y sont récoltés.

**Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.**

Proposition de la Commission de gestion

S'oppose au classement du vœu.

**Vœu N° 7 – 2019** : Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

### Bilan de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et intégrera dans les futures soumissions cette réflexion lors de la réalisation de ce type de place ou de rue piétonne.

### État de situation

La Municipalité a pris acte et réalise, partout où cela est possible, dans ses projets d'aménagements des revêtements de sol clair ainsi que des plantations afin d'apporter ombre et fraîcheur.

**Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.**

Proposition de la Commission de gestion

S'oppose au classement du vœu

**Vœu N° 8 – 2019** : Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

### Bilan de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR « De l'air pour les morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ».



La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Une réponse sera apportée au Conseil communal en 2022.

#### Proposition de la Commission de gestion

Partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

**Vœu N° 9 – 2019** : Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura ou d'autres.

#### Bilan de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

Des contacts ont été pris avec Pro Natura, avec la participation des écoles, pour donner des informations aux élèves sur les éléments aquatiques. Malheureusement, cette collaboration n'a pas pu se concrétiser. D'autres solutions intégrant les écoles sont en cours d'étude.

#### Proposition de la Commission de gestion

Partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

**Vœu N° 1 – 2020** : Que la Municipalité améliore l'offre de poubelles de tri (verre, alu, déchets organiques et papier) sur la voie publique notamment sur les axes piétonniers très fréquentés comme le bord du lac et la Grand-Rue mais également dans les parcs de Vertou et de l'Indépendance

#### Bilan de la Municipalité

Des essais avec des poubelles qui permettent le tri du verre, du PET, des canettes alu et des incinérables sont réalisés sur le domaine public, notamment au bord du lac. Bien que la qualité du tri qui est observée sur ces points ne soit pas bonne, la démarche va être poursuivie, renforcée et développée selon l'évolution de la situation.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### État de situation

L'installation de poubelles de rues à tri sur le domaine public se poursuit. Il est clairement constaté que l'utilisation de ces infrastructures par le public est plus au moins bonne suivant les types de zones où elles sont installées. Toutefois, cette démarche va perdurer et de nouvelles poubelles vont être installées aux endroits propices. **Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.**

#### Proposition de la Commission de gestion

S'oppose au classement du vœu.

**Vœu N° 2 – 2020**: Que la Municipalité utilise les parois du passage sous-voie « En Bonjean » pour une ou des œuvres artistiques et picturales.

#### Bilan de la Municipalité

Après réflexion, il n'est pas souhaité d'autoriser des activités picturales telles que graffitis ou autres sur le passage inférieur qui relie la zone de Riond-Bosson au lac. En effet, ces parois sont équipées d'un revêtement qui empêche les peintures d'y adhérer.

Pour cette raison, la Municipalité refuse ce vœu.

#### État de situation

Une réponse n'a pas pu être donnée cette année mais une réflexion est en cours.

Proposition de la Commission de gestion

Propose que le vœu soit être maintenu.

**Vœu N° 3 – 2020** : Dans l'attente de la réalisation du nouveau Parc des Sports, que la Municipalité réfléchisse à un moyen d'améliorer la praticabilité sportive de la piste de course située aux abords des terrains de football.

Bilan de la Municipalité

Le type de revêtement de la piste d'athlétisme située au Parc des Sports ne permet pas de pratiquer la course de manière idéale par temps de pluie. Elle est entretenue régulièrement par le passage d'une machine afin d'assurer sa praticabilité. Nous pouvons intensifier ce travail, cependant, seule la réfection complète de l'anneau permettrait une meilleure utilisation. Cette solution sera étudiée afin d'en évaluer la pertinence et le coût.

La Municipalité accepte ce vœu.

**État de situation**

Le refus du plan partiel d'affectation du Parc des sports implique une réflexion globale sur son utilisation. Ce sujet sera traité par l'Office des sports dans les années à venir.

Proposition de la Commission de gestion

Propose que le vœu soit être maintenu.

## 9. CONCLUSION

La sous-commission de gestion souhaite encore remercier vivement toutes les personnes rencontrées pour le temps accordé aux différents échanges, renseignements transmis et visites des différents lieux.

Les explications détaillées et concises des différents responsables ont rendu ces échanges instructifs et passionnants. Toutes les personnes rencontrées sont très investies dans leur travail et nous ont démontré que leur engagement professionnel, leur expérience et leur savoir-faire sont un atout précieux pour ce dicastère. Chacun dans son domaine assure une qualité dans les services offerts et recherche également des solutions afin de les améliorer, tout en développant des projets permettant de mieux préserver notre environnement.

Les enjeux liés à notre environnement sont primordiaux et nous avons pu constater les diverses actions entreprises ces dernières années. Malgré cela, la tâche est encore. Le dernier rapport du GIEC, publié le 4 avril 2022 insiste encore une fois sur l'importance que chacun soit un acteur de ces changements. Nous pensons que les responsables des dicastères par leur professionnalisme et leur expérience peuvent aider la Ville mais également la population à limiter le dérèglement climatique. Nous comptons sur eux pour continuer à innover dans leur domaine de compétences et partager leurs connaissances.

Pour la commission de gestion :  
La présidente

Emilie Bovet

Pour la sous-commission INF :  
La présidente

Véronique Dessaux Hadorn

## Rappel des vœux 2021

**Vœu N°22 - 2021** : Que la Municipalité réouvre le local «le bon filon » à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

**Vœu N° 23 – 2021** : Que la Municipalité étudie les moyens de sensibiliser les morgiens/morgiennes au tri des déchets verts ce qui permettrait d'augmenter la production annuelle de biogaz. Un panneau informatif pourrait être mis vers les différents éco points.

**Vœu N° 24 – 2021** : Que la Municipalité s'assure du bon éclairage de la Place de la Navigation et remette le lampadaire enlevé

**Vœu N° 25 – 2021** : Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité.